

Commune de LURI (20228)

S.A.R.L FOUQUET/DOMINICI/FOUQUET-ANTONIOTTI/MASSONI-LIEUTAUD, Notaires associés, 20416 - VILLE DE PIETRABUGNO, Immeuble le Napoléon, BP 52.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Béatrice DOMINICI Notaire susnommé, le 18 octobre 2022, il a été dressé conformément l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du code civil, Il a été constaté la qualité de propriétaire de : L'Association dénommée Association diocésaine de Marseille, Association déclarée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, sous le numéro 4632, dont le siège est à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) 14 place du Colonel Edon. Cette association a été rendue publique par une insertion au Journal Officiel n°86 des 12 et 13 avril 1926 récépissé 13.614.

Concernant les biens ci-après désignés : A LURI (Haute Corse) Une maison d'habitation cadastrée : section K n°627 lieudit 5 RTE STRADA DI U GUADELLARE (2a95ca). A LURI (HAUTE-CORSE) Un bâtiment en mauvais état et inhabitable cadastré section K n°97 lieudit 2 RTE STRADA DI U GUADELLARE (1a74ca). A LURI (HAUTE-CORSE) Diverses parcelles de terre cadastrées section A n°315 lieudit filetello (3a27ca), section A n°326 lieudit filetello (1a55ca), section A n°329 lieudit filetello (40ca), section A n°1165 lieudit machione (1a8ca), section A n°1315 lieudit penta (1a43ca), section A n°1318 lieudit penta (91ca), section A n°1325 lieudit penta (40ca), section A n°1414 lieudit chioso a mercurio (15a14ca), section A n°1793 lieudit pastinello (4a90ca), section H n°378 lieudit pianello (1a80ca), section K n°22 lieudit vignale (6a94ca), section K n°98 lieudit casanova (5a12ca), section K n°542 lieudit ripineto (5a71ca), section K n°596 lieudit licceto (1a37ca), section K n°868 lieudit pinese (6a52ca), section K n°882 lieudit coste (2a24ca), section K n°1035 lieudit aghiale (2a44ca), section K n°1279 lieudit paratella soprana (21a76ca), section L n°340 lieudit serelle (71ca), section L n°915 lieudit alzetto (6a50ca), section L n°1227 lieudit cuspa (18a75ca), section L n°1294 lieudit camarotte (1a74ca), section L n°1322 lieudit valdo a mercurio (33ca), section L n°1412 lieudit piobica (2a20ca), section L n°1413 lieudit piobica (1a95ca), section L n°1822 lieudit sorbo (1a91ca), section L n°1906 lieudit guadellare (50ca), section L n°1908 lieudit guadellare (60ca), section L n°1918 lieudit piobica (1a10ca), section L n°1920 lieudit piobica (1a59ca), section L n°1953 lieudit guadellare (3a52ca), section M n°14 lieudit romanella (3a80ca), section M n°759 lieudit lenzana (87ca). A LURI (HAUTE-CORSE) 20228 deux parcelles de terre en bien non délimité figurant au cadastre : section A n°1765 lot A0002 lieudit sopra mercurio (4a31ca), section K n°519 lot A0002 lieudit ripineto (3a12 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "*Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage en mairie, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière.*"

POUR AVIS, Maître Béatrice DOMINICI



Notaires

SARL P. FOUQUET - B. DOMINICI
C. FOUQUET-ANTONIOTTI
M. MASSONI-LIEUTAUD

Imm. Le Napoléon - Toga BP 52
20416 VILLE DI PIETRABUGNO